

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 006-958/15/CC

**■ Approbation de l'avenant n°5 à la convention de rénovation urbaine pour le quartier Plan d'Aou-Saint Antoine-La Viste à Marseille (15^{ème} arrondissement)
DHCS 15/12869/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine pour le quartier Plan d'Aou-Saint Antoine-La Viste à Marseille (15^{ème} arrondissement) a été signée avec l'ANRU et ses partenaires le 22 septembre 2005.

Un avenant n°1 signé le 27 juillet 2009 par l'ANRU, la Ville de Marseille et la Logirem a modifié la répartition et le financement des travaux concernant les locaux associatifs.

Un avenant n°2 signé le 28 juin 2010 par l'Etat, l'ANRU, la Ville de Marseille, la Communauté urbaine, le Conseil Général, la Caisse des dépôts, l'association Foncière Logement, Erilia, la Logirem et le GIP-GPV devenu GIP-MRU, a entériné la requalification du quartier la Viste.

Un avenant n°3 signé le 23 juillet 2014 par les mêmes partenaires a permis d'ajuster le projet aux contraintes techniques et financières rencontrées dans la mise en œuvre de sa première phase : certains aménagements d'espaces publics ont été supprimés, d'autres ont vu leur plan de financement évoluer, comme le pôle d'échange Saint Antoine. Le programme des équipements a été revu.

Un avenant n°4 n'a concerné que la Logirem, avec un changement de maîtrise d'ouvrage sur une opération de logements et d'aménagement.

L'avenant n°5 proposé ce jour à l'approbation du Conseil de Communauté prend acte pour la Communauté urbaine des modifications suivantes :

- Suppression de l'opération « création de la rue du Lycée et de la rue de l'Eglise de la Viste » : en effet, ces rues ont été traitées à l'occasion de la desserte réalisée d'une opération de 55 logements neufs d'Erilia e en 2010.
- Modification du programme de l'aménagement de la rue de la Largade du fait du BHNS, et de la rue Douriant à la Viste.
- Diminution du reste à charge de la Communauté urbaine sur le pôle d'échanges de Saint Antoine du fait de la participation financière de la Ville de Marseille à cette opération.

D'autres changements concernent le programme des équipements relevant d'autres maîtres d'ouvrage.

Dans le plan de financement annexé à cet avenant, le montant financier à la charge de la Communauté urbaine évolue de 6 422 512 euros à 5 334 505 euros, soit une moins-value de 1 099 077 euros, pour un montant total de travaux de 13 190 333 euros H.T. et 15 828 399 euros T.T.C.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- La loi portant engagement national pour le logement n°2006-872 du 13 juillet 2006 ;
- Le décret n°2004-132 du 9 février 2004 relatif à l'ANRU ;
- Le décret n°2004-1005 du 24 septembre 2004 sur la majoration des subventions accordées par l'ANRU ;
- Le règlement comptable et financier de l'ANRU approuvé par le Ministère du Budget du 20 juin 2011 ;
- L'arrêté du 29 juin 2011 portant approbation des modifications du règlement général de l'ANRU ;
- La délibération HAP 001-279/08/CC du 8 février 2008 relative à la mise en œuvre de la charte locale de gestion urbaine de proximité en application des conventions de rénovation urbaine passées avec l'ANRU ;
- La convention de rénovation urbaine du quartier Plan d'Aou-Saint Antoine-la Viste signée le 9 février 2006 et ses avenants n°1, 2, 3 et 4 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt d'ajuster le programme des aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine au plus près de l'évolution du projet d'ensemble ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°5 ci-annexé à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier Plan d'Aou-Saint Antoine-la Viste à Marseille (15^{ème} arrondissement) conclu entre l'ANRU, l'Etat, la Ville de Marseille, Erilia, le GIP Marseille Rénovation Urbaine et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat - Logement - Politique de la Ville
Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**